

République française

Département du Pas-de-Calais

COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

Séance du 24 octobre 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 20/10/2022

Présents : 7

Votants: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LECORNET

Présents : Jean Marie LECORNET, Jean-Bernard CARTON, Fernand DEMERVAL, Michel SAILLIOT, Bernard MONCOMBLE, Christelle DEON, Mickaël LECTEZ

Représentés:

Excusés: Georges DELIVEYNE, Hervé CHOPIN, Dorothée WYPYSZCZAK

Absents: Martine MORISS

Secrétaire de séance: Fernand DEMERVAL

Délibération n° 2022_DE_041

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire expose le projet technique de sécurisation des piétons le long des RD11 (Grand Rue) et RD11E3 (Rue de Riencourt) pour accéder aux bâtiments publics.

L'étude est réalisée par le cabinet VERDI.

Pour le financement des travaux, Monsieur le maire sollicite les services du Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au titre du MMU pour l'opération de la sécurisation des piétons le long des RD11 (Grand Rue) et RD11E3 (Rue de Riencourt) pour accéder aux bâtiments publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- d'approuver le projet
- d'autoriser Monsieur le maire à déposer les dossiers de subvention auprès du conseil départemental
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les an, mois, jour susdits
Monsieur Jean-Marie LECORNET, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 25 / 10 / 2022
et publié ou notifié le 05 / 02 / 2024

RF PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/10/2022 062-216208553-20221024-2022_DE_041-DE